

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
09 JUILLET 2024**

Date de convocation : le 01 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf juillet à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Blandine DAVID, Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND,
Monsieur Benoit DUGAST,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD,
Mesdames Véronique BESSE, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU,
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Annick MENANTEAU

N°02 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYDEV EN VUE D'UNE ETUDE D'AIDE DE FAISABILITE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A LA CLAIRE FONTAINE ET AUX GENETS EN FLEUR (Rapporteur : Magali LOISEAU)

Madame la Vice-Présidente du CCAS explique aux membres du Conseil d'administration que le SYDEV propose un accompagnement financier pour permettre l'étude d'aide à la décision dans le cadre de projets de mise en œuvre d'installations photovoltaïques en autoconsommation.

L'objectif est de proposer un accompagnement financier à la réalisation des études de structure comprenant les phases d'un diagnostic (caractéristiques des éléments de charpente, capacité portante de la charpente et ou les surcharges admissibles, repérage des désordres éventuels et la détermination des coûts de reprises ou de renforcements des charpentes).

Il est précisé que l'aide du SYDEV, qui s'élève à 80% de la dépense HT avec un maximum de 5 000€, est soumise à un certain nombre de prérequis comme la sensibilisation à l'autoconsommation et les qualifications OPQIBI (Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie Bâtiment Industrie).

Considérant que la résidence « à la Claire Fontaine » et la résidence « Les Genêts en Fleur » sont susceptibles d'intégrer la pose de panneaux photovoltaïques,

Considérant que l'entreprise SERBA a fait une offre d'étude à hauteur de 2 850€ HT pour chacun des établissements, soit un total de 5 700€ HT,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'ad

- Donner son accord et solliciter le SYDEV pour obtenir une aide financière de 80% de la dépense HT des frais d'étude pour les 2 structures.
- L'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 12/07/24

Publié électroniquement le : 12/07/24

Pour copie conforme,

Annick MENANTEAU,
Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

